

## Sections Linguistiques Spécifiques

*ABIBAC, BACHIBAC, Section Internationale Britannique*

## Sections Linguistiques Non Spécifiques

*Sections Européennes Anglais, Allemand, Espagnol*

## Dispositifs Linguistiques

*Euro +*

## Synthèse

---

**Les fiches pratiques du Lycée International Jeanne d'ARC**



		Sections linguistiques spécifiques (substitution au tronc commun)			Sections linguistiques non spécifiques			Dispositif
		Sections binationales		Section Internationale	Sections Européennes			Euro +
		ABIBAC	BACHIBAC	Section Internationale Britannique	SELO Allemand	SELO Anglais	SELO Espagnol	Euro +
Spécificités								
Disciplines	Histoire-Géographie + Langue et Littérature		Histoire-Géographie + Langue et Littérature (jusqu'à la session 2023) / Histoire-Géographie + Langue et Littérature + Connaissance du Monde (à compter de la session 2024)		Histoire-Géographie			Histoire-Géographie Mathématiques
Evaluation	Substitution aux épreuves du tronc commun		Substitution aux épreuves du tronc commun		Epreuve spécifique			
Diplôme	Double diplôme (Baccalauréat français + diplôme pays partenaire)		Baccalauréat français avec Option Internationale du Baccalauréat (OIB) (jusqu'à la session 2023) / Baccalauréat Français International (à compter de la session 2024)		Baccalauréat français avec mention Section Européenne			
Evaluation au Baccalauréat 2021	<p>Les épreuves de contrôle continu en LVA sont remplacées par une évaluation spécifique (coefficient 15) comportant une partie écrite et une partie orale.</p> <p><i>(Pour la sections Bachibac, la moyenne des notes obtenues est affectée d'un coefficient 15.)</i></p> <p><i>(Pour la section Abibac, le coefficient 15 est affecté à la note obtenue à la seule partie écrite.)</i></p> <p>Les épreuves de contrôle continu en histoire-géographie sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu (coefficient 15).</p>		<p><b>Jusqu'à la session 2024 (entrée en classe de Première jusqu'à la rentrée 2021) :</b></p> <p>Le contrôle continu de droit commun en langue vivante A est remplacé par une évaluation spécifique en langue et littérature de la section concernée, comportant une partie écrite, affectée d'un coefficient 10, et une partie orale affectée d'un coefficient 5.</p> <p>Le contrôle continu de droit commun en histoire-géographie est remplacé par une évaluation spécifique en histoire-géographie, sur le programme de DNL histoire-géographie et comportant une partie écrite, affectée d'un coefficient 10, et une partie orale portant sur le programme de DNL histoire-géographie affectée d'un coefficient 5.</p> <p><b>A compter de la session 2024 (entrée en classe de Première à partir de la rentrée 2022) :</b></p> <p>Les candidats au baccalauréat français international passent une épreuve orale spécifique en langue vivante A dans l'enseignement intitulé «connaissance du monde» pendant l'année de terminale. Cette épreuve est affectée d'un coefficient 20,</p> <p>Les notes de contrôle continu de langue vivante A pour le cycle terminal sont remplacées par une évaluation spécifique portant sur la langue et la culture du ou des pays où est parlée cette langue vivante étrangère, et comportant : une composition écrite en langue vivante A, affectée du coefficient 10 et une interrogation orale en langue vivante A, affectée du coefficient 10.</p> <p>Pour la discipline non linguistique obligatoire de la classe menant au baccalauréat français international, les notes de contrôle continu d'histoire-géographie de première et de terminale sont remplacées par une évaluation spécifique de contrôle continu portant respectivement sur le programme aménagé d'histoire-géographie.</p> <p>Cette évaluation spécifique comporte une épreuve écrite, rédigée au choix du candidat en français ou en langue vivante A, affectée du coefficient 10 et une épreuve orale en langue vivante A, affectée du coefficient 10.</p>		<p><b>Le candidat valide la SELO s'il obtient :</b></p> <p>une moyenne sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale) égale ou supérieure à 12 sur 20 en langue vivante (langue de la section) ;</p> <p>ET</p> <p>une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue de la section, acquis au cours de la scolarité en section européenne.</p> <p><b>L'évaluation spécifique de contrôle continu est organisée par les professeurs de la section, elle prend en compte :</b></p> <p>le résultat d'une interrogation orale de langue, qui a lieu à la fin du cycle terminal, comptant pour 80 % de la note globale ;</p> <p>la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale, qui compte pour 20 % de la note globale.</p> <p>Cette note est conjointement attribuée par le professeur de langue et le ou les professeur(s) de la ou des discipline(s) non linguistique(s) ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section.</p> <p>La note finale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu pour l'obtention de l'indication Selo est prise en compte, sans pondération, dans le calcul de la moyenne de langue vivante (langue de section) s'agissant de l'indication Selo, sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale).</p>			

Horaires 2021-2022						
<b>Seconde</b>	Histoire-Géographie :5 heures Littérature : 6 heures	Histoire-Géographie : 4 heures Littérature : 4 heures	Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 6 heures	Histoire-Géographie dans la langue de la section : 1 heure		Histoire-Géographie dans la langue de section : 1 heure Mathématiques dans la langue de section : 1 heure
<b>Première</b>	Histoire-Géographie :4 heures Littérature : 6 heures	Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 4 heures	A compter de la rentrée 2022 :  Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 4 heures Connaissance du Monde : 2 heures	Histoire-Géographie dans la langue de la section : 1 heure		
<b>Première STMG</b>					Economie-Gestion en Anglais : 1 heure	
<b>Terminale</b>	Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 6 heures	Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 4 heures	Jusqu'à la rentrée 2023 : Histoire-Géographie : 5 heures Littérature : 6 heures  A compter de la rentrée 2023 : Histoire-Géographie : 6 heures Littérature : 4 heures Connaissance du Monde : 2 heures	Histoire-Géographie dans la langue de la section : 1 heure		
<b>Terminale STMG</b>					Economie-Gestion en Anglais : 1 heure	
Recrutement						
	<b>Attention admission sélective :</b> L'admission dans toutes les sections Linguistiques Spécifiques et non Spécifiques (Sections Européennes), ainsi que dans le dispositif Euro + est soumise à une sélection effectuée par un jury en fonction du niveau scolaire des élèves candidats.					
	<i>Dans toutes les sections ci-dessous, la scolarité doit au moins avoir été suivie en classe de Première ET de Terminale pour pouvoir être validée</i>				<b>Pas d'évaluation au Baccalauréat</b>	
<b>Admission</b>	Oral au cours de la classe de Troisième + dossier	Oral + écrit au cours de la classe de Troisième + dossier	Dossier de candidature	Dossier de candidature		
<b>Entrée en classe de Première</b>	Oui sur entretien + dossier	Oui sur entretien + dossier	Oui sur dossier			
<b>Taux de réussite aux examens</b>	NR (se reporter aux taux de réussite par série)					

